



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

violences lors du défilé parisien du 1er mai

Question au Gouvernement n° 845

Texte de la question

VIOLENCES LORS DU DÉFILÉ PARISIEN DU 1ER MAI

**M. le président.** La parole est à M. Éric Diard, pour le groupe Les Républicains.

**M. Éric Diard.** Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur, le 1er mai dernier, des violences absolument intolérables ont été commises par plus de 1 200 black blocs en marge des manifestations traditionnelles.

C'est une chance que l'on n'ait aucune victime à déplorer. Les images des violences inouïes perpétrées par plusieurs centaines d'anarchistes et d'extrémistes ont choqué la France entière tout comme la presse internationale.

Ces individus se sont retrouvés dans le seul but de tout casser sur leur passage en brûlant des voitures, en saccageant la voie publique, en fracassant des devantures de commerces et en attaquant les forces de l'ordre.

Ces événements du 1er mai ont bafoué notre pacte républicain et je tiens à rendre hommage aux forces de l'ordre prises à parti, qui ont travaillé pour protéger les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, UDI-Agir, MODEM et LaREM.*)

**M. Stéphane Peu.** Le droit de manifester n'a pas été respecté !

**M. Éric Diard.** Néanmoins, ces événements inadmissibles témoignent une fois encore du recul de l'autorité de l'État. C'est une faillite de l'État régalien, qui met en cause votre action au sein du ministère de l'intérieur. Monsieur le ministre d'État, vous êtes un homme bien renseigné : comment avez-vous pu laisser 1 200 personnes s'organiser et se réunir pour tout casser ? Ces individus avaient pourtant annoncé leur volonté d'en découdre en promettant, je cite, « une journée en enfer » !

Que retiendrons-nous par ailleurs de ces événements ? Sur 1 200 casseurs, 283 ont été interpellés, 7 ont été mis en examen et tous ont été relâchés ! Sur un sujet aussi grave, une commission d'enquête s'impose, monsieur le ministre d'État ! Quelles mesures entendez-vous prendre pour que de pareilles violences ne se reproduisent plus ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

**M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous avez totalement raison : ces violences sont absolument inadmissibles. Celles et ceux qui les ont organisées seront retrouvés et condamnés.

**M. Pierre Cordier.** C'est toujours la même chose...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Que s'est-il passé le 1er mai ? Une manifestation était organisée par la CGT et par la FSU.

**M. Stéphane Peu.** Elle n'a pas pu avoir lieu !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Sur les 20 000 personnes présentes, il y avait un bloc de tête composé de 14 000 personnes – cela ne s'était jamais vu – et de 1 200 black blocs.

**M. Michel Herbillon.** Vous n'étiez pas informé ?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Si nous avons rétabli l'ordre d'une manière totalement maîtrisée, nous aurions eu quelques centaines de blessés, comme lors des manifestations contre le contrat première embauche ou contre la loi sur les retraites, où Paris avait été le théâtre de violences inouïes.

Moi, je tiens à rendre hommage au sang-froid des forces de l'ordre, qui nous ont permis de maîtriser les casseurs dans les rues de Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et plusieurs bancs du groupe MODEM.*)

Mesdames et messieurs les députés, je tiens à vous dire que l'histoire ne se termine pas là. Il y a quelque temps, des policiers ont été violentés à Champigny-sur-Marne. Aujourd'hui, les auteurs de ces actes sont sous les verrous. Je peux vous dire que pour les manifestations dont nous parlons, les inspireurs des violences le seront aussi demain ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.*)

**M. Stéphane Peu.** Quid de la commission d'enquête ?

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Diard](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 845

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 mai 2018](#)